

VOCABULAIRE FINANCIER



FINANCES & GESTION DE PATRIMOINE

A PARITE (A LA MONNAIE / AT THE MONEY)

Le prix d'exercice du contrat d'option et le cours du titre support étant très proches, l'option possède alors une valeur intrinsèque nulle ou proche de zéro.

ABSA

Action à Bon(s) de Souscription d'Actions, émise lors d'une augmentation de capital. Les bons de souscription sont détachés de l'action nouvelle, puis cotés séparément.

ACHAT A DECOUVERT

Achat sur le marché SRD sans avoir les fonds pour régler au comptant. Une couverture en espèces ou en titres est néanmoins exigée.

Toute position initiée peut être dénouée au plus tard le jour de liquidation. Si le prix de vente est supérieur (inférieur) au prix d'achat, l'initiateur de l'opération est crédité (débité) en fin de mois. Il peut aussi faire reporter la position.

ACTIF NET RE-EVALIE

L'**actif net réévalué** correspond à la valeur patrimoniale nette de la société. Le calcul de l'actif net réévalué s'effectue en reprenant le montant de l'actif net après amortissements diminué du montant des dettes exigibles.

Le nouvel actif net est ensuite retraité pour éliminer les non-valeurs (frais d'établissement,...) et réévaluer certains biens à leur juste valeur (immeubles, stocks,...) afin d'aboutir à l'actif net réévalué.

ACTIF SOUS-JACENT / SUPPORT

Il correspond au support financier sur lequel porte l'option d'achat (Call) ou l'option de vente (Put) : il peut être une action, un indice, un panier de valeurs, un taux ou encore une devise.

ACTION

L'action est un titre de participation dans une société de capitaux qui procure à son détenteur un droit de vote, un droit sur les bénéfices et un droit sur l'actif net c'est à dire sur le patrimoine de l'entreprise hormis ses dettes.

ACTION A DIVIDENDE PRIORITAIRE (ADP)

Action sans droit de vote mais distribuant en contrepartie un dividende plus important. L'action se voit attribuer un droit de vote si aucun dividende n'est versé pendant trois ans.

ACTION ANCIENNE

Action émise antérieurement à une augmentation de capital.

ACTION AU PORTEUR

Action sans détenteur déclaré nominativement dans les registres de l'entreprise.

VOCABULAIRE FINANCIER

ACTION B

Action sans droit vote (cas de certificats d'investissement ou d'actions de sociétés en commandite).

ACTION GRATUITE

Action distribuée "gratuitement" à un actionnaire lors d'une augmentation de capital par incorporation des réserves. Le porteur l'acquiert par la conversion de ses droits d'attribution.

ACTION NOMINATIVE

Action qui fait l'objet d'une inscription sur les registres de l'entreprise avec le nom du détenteur. La société connaît et contrôle la composition de son actionariat. L'action nominative s'oppose à l'action au porteur.

ACTION NOUVELLE

Action émise lors d'une augmentation de capital ou de l'exercice de bons de souscription.

ADR ou American Deposit Receipt

Ce sont des certificats émis par les banques américaines sur des actions ordinaires détenues par des établissements financiers. Les ADR permettent à des sociétés étrangères de se faire coter sur les places U.S. sans pour autant satisfaire aux règles contraignantes américaines.

ACTION ORDINAIRE

Type d'action le plus général donnant lieu à un droit de vote, au versement d'un dividende ordinaire et au boni (de liquidation) en cas de liquidation de la société.

AGE ou Assemblée Générale Extraordinaire

L'AGE a pour rôle de statuer sur les décisions importantes de la société (augmentation de capital, entrée de nouveaux associés...).

AGM ou Assemblée Générale Mixte

Tenue dans une même journée de 2 assemblées (AGE et AGO).

AGO ou Assemblée Générale Ordinaire

L'AGO, se réunissant 6 mois après la clôture des comptes, statue sur la gestion, le renouvellement des membres du conseil et sur les dividendes versés.

ALPHA

L'alpha est un indicateur de sur/sous performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Il permet de mesurer l'écart entre la performance réalisée par le fonds, et celle obtenue par l'indice de référence, qu'il est sensé battre.

Un alpha de 3 signifie que le fonds surperforme de 3% son indice de référence. Plus l'Alpha est élevé et positif, meilleur est le produit par rapport à son indice et meilleur est son gérant. Son calcul est variable et ce coefficient n'est pas stable dans le temps.

ALTERNEXT

Marché créé par Euronext pour favoriser l'entrée en bourse des PME de la zone euro avec des conditions d'admission simplifiées.

VOCABULAIRE FINANCIER

AMF ou Autorité des Marchés Financiers

Créée le 1er août 2003, l'AMF est issue du rapprochement de la COB du CMF et du CECEI. Autorité qui régule et contrôle les transactions financières.

ANALYSE FONDAMENTALE

Analyse boursière fondée sur des paramètres d'appréciation politique, économique et financier. Ce type d'analyse est complété par l'analyse technique.

ANALYSE QUANTITATIVE

Gestion de portefeuille utilisant des modèles économiques d'allocation d'actifs. La sélection des valeurs découle des résultats obtenus grâce aux modèles et non des choix personnels du gestionnaire. Le gestionnaire vérifie la cohérence des résultats obtenus et la validité des données entrées dans les modèles.

ANALYSE TECHNIQUE / CHARTISTE

Ensemble des méthodes graphiques et mathématiques utilisées pour anticiper l'évolution des marchés financiers. Analyse historique de l'évolution du cours d'une valeur mobilière ou d'un indice qui s'appuie sur l'observation de graphiques et sur la reconnaissance de figures ayant tendance à se répéter au fil du temps.

L'analyse graphique, appelée également analyse chartiste, permet donc d'avoir une représentation visuelle de l'historique des cours, des volumes ou d'autres indicateurs relatifs à un actif financier, à un actif monétaire ou aux cours des matières premières.

L'analyse graphique sert de base à l'analyse technique qui est une méthode d'analyse utilisée pour détecter des tendances haussières ou baissières sur la valeur d'un actif.

APPEL DE COUVERTURE

Montant requis pour couvrir les risques liés aux positions vendeur en option. Ce montant est versé par l'intermédiaire adhérent à la chambre de compensation et par le client donneur d'ordres à son intermédiaire.

APPLICATION (ACHETE / VENDU)

Opération consistant en un achat et une vente exécutés simultanément sur une même valeur, à un même prix, pour une même quantité de titres. L'application peut être réalisée par un seul ou par deux intermédiaires pour le compte de clients différents. Son exécution apparaît sur la feuille de marché sans avoir d'incidence directe sur les ordres qui y figurent déjà. C'est la raison pour laquelle les cours de la fourchette peuvent être cotés sans pour autant que les ordres soient servis.

APPROCHE BOTTOM UP

Correspond à une approche valeurs, le gestionnaire privilégiant la société plutôt que la conjoncture.

APPROCHE TOP DOWN

Correspond à une approche macro-économique, le gestionnaire établissant un scénario pour un marché et privilégiant les sociétés de certains secteurs économiques.

VOCABULAIRE FINANCIER

ARBITRAGE

L'arbitrage est le fait de modifier pour un investisseur la répartition de ses actifs, et de son passif pour un emprunteur, en fonction des anticipations et des opportunités qui peuvent se présenter.

Sur les marchés financiers, l'arbitrage est une opération effectuée en sens inverse sur deux marchés différents, deux produits ou également deux échéances du même produit. Ainsi, les arbitrages comptant terme consistent à profiter des anomalies de cotation entre l'écart réel et l'écart théorique, entre le marché au comptant et le marché à terme.

Les arbitragistes qui interviennent le font souvent de manière massive. Les prix réels sont alors rapidement proches des prix théoriques et réduisent ainsi les opportunités d'arbitrage. La rapidité d'intervention des arbitragistes est donc déterminante.

ASSEMBLEE GENERALE

La loi exige que toute société anonyme, cotée ou non, réunisse ses actionnaires :

- une fois par an, à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) pour approuver les comptes, discuter de la marche de l'entreprise, décider de l'affectation des résultats, du montant et du mode de distribution du dividende et éventuellement procéder à des nominations ou au renouvellement des administrateurs (majorité simple) ;
- à l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) pour modifier les statuts, donner au Conseil d'Administration des autorisations en vue d'augmenter ou de
- réduire le capital, de procéder à des fusions ou à des scissions, d'accorder aux dirigeants des options d'achat ou une souscription d'actions.

ASSIGNATION

Désignation par tirage au sort du vendeur de l'option quand un acheteur exerce son option.

ASSIGNATION AUTOMATIQUE A L'ECHEANCE

A l'échéance, les vendeurs d'option dont le prix d'exercice est dans ou à la monnaie sont assignés.

AUGMENTATION DE CAPITAL

Elle répond à un objectif qui est d'accroître le capital social de l'entreprise et donc ses moyens financiers. En cas d'apport de capitaux nouveaux, l'opération permet d'augmenter les fonds propres de l'entreprise et de réduire son endettement. Elle peut être utilisée pour financer le développement (croissance interne ou externe) ou équilibrer la structure financière.

Les techniques : une augmentation de capital peut être réalisée par apport en numéraire, en nature ou incorporation de réserves.

L'augmentation par apport en numéraire consiste à créer des actions nouvelles qui seront achetées par de nouveaux ou d'anciens actionnaires. L'augmentation par apport en nature crée de nouvelles actions qui serviront à rémunérer des apports d'actifs. De nouvelles actions peuvent aussi être créées en incorporant une partie des réserves : il s'agit dans ce cas d'une augmentation de capital à titre gratuit. Les nouvelles actions sont alors attribuées aux anciens actionnaires ou associés au prorata de leur participation.

VOCABULAIRE FINANCIER

AUTOCONTROLE

Quote-part des actions composant le capital d'une société, détenues de manière directe ou indirecte, par la société émettrice. Depuis le 1er juillet 1991, les actions ainsi détenues ont perdu leur droit de vote aux assemblées.

AUTOFINANCEMENT

Une entreprise peut financer ses investissements par ses fonds propres.

AVIS D'OPERE

Bordereau délivré par tout intermédiaire financier qui avise le client de l'exécution de son ordre.

BALO

Bulletin des Annonces Légales Obligatoire. Les sociétés y publient les informations obligatoires : convocations aux assemblées, communiqués de presse, résultats.

BANDES DE BOLLINGER

Encadrement d'une moyenne mobile par deux courbes dont la probabilité est que 95% des cours soient situés entre ces deux courbes.

BAR CHARTS

Représentation graphique de chaque séance de bourse se présentant sous forme d'un trait vertical sur lequel figurent le cours d'ouverture, de clôture ainsi que les extrêmes de la journée.

BCE

Banque Centrale Européenne qui a remplacé l'Institut Monétaire Européen (IME) le 1er juin 1997.

BCVG

Le Bon de Cession de Valeur Garantie est un instrument financier attribué lors d'une OPA mais à la différence d'un CVG, le bon de cession permet de céder les actions visées à l'initiateur de l'offre à un horizon de quelques années, à un prix supérieur à celui de l'OPA.

BEARISH

Mot d'origine anglaise traduisant une opinion baissière. Opposé : bullish.

BENCHMARK

Le Benchmark est une référence permettant d'évaluer la performance d'un portefeuille par rapport à un indice représentatif des valeurs détenues.

BENEFICE NET

Solde positif du compte de résultat. Le bénéfice net peut être distribué aux actionnaires et au personnel.

BENEFICE NET COURANT

C'est le bénéfice net recalculé par les analystes financiers après élimination de tous les éléments exceptionnels et "retraitements", c'est-à-dire réintégration au moins partielle des provisions ou des amortissements effectués au-delà du niveau couramment admis par les normes

VOCABULAIRE FINANCIER

internationales.

Dans le plan comptable, c'est le résultat avant impôt, éléments exceptionnels et provisions.

BENEFICE NET PAR ACTION (BNPA)

C'est le bénéfice net divisé par le nombre de titres composant le capital. Le BNPA représente donc une fraction du bénéfice net attachée à chaque action. Il permet l'appréciation du prix relatif de l'action comparé à la moyenne du marché ou à celle des sociétés du même secteur.

BETA

Facteur statistique affectant les variations du cours d'une action et mesurant la sensibilité de celle-ci aux fluctuations du marché. Si le bêta d'une action est supérieur à 1, on dit que l'action est agressive : elle s'avère plus volatil que le marché en général. Un beta de 1 signifie une corrélation d'une action par rapport à son marché.

BILAN

Inventaire de ce que possède une société (actif) et de ce qu'elle doit (passif). Le bilan est établi en fin d'exercice.

BLACK & SCHOLES

Modèle d'évaluation directe des options. Les principales conditions d'utilisation sont les suivantes : le modèle est adapté à des options de type Européen, durant la vie de l'option, l'action ne paie pas de dividendes, les titres sont parfaitement divisibles, il n'y a ni impôts ni frais, il est possible de prêter et d'emprunter à taux constant, la volatilité de l'action est constante.

BLUE CHIPS

Terme anglo-saxon qui désigne les plus fortes capitalisations de la cote telles IBM aux USA, Air Liquide en France ou Vodafone en Grande Bretagne.

BLOC DE CONTROLE

Quantité de titres assurant le contrôle de la société visée. La cession d'un bloc de contrôle peut se faire de gré à gré, et doit être déclaré à l'AMF.

BON DE SOUSCRIPTION

Bon qui donne le droit à son titulaire d'acheter une action à un prix fixé à l'avance jusqu'à une date déterminée.

BOND

Terme anglo-saxon désignant une obligation.

BPA

Bénéfice Par Action avant survaleur : (Résultat net part du groupe + amortissement de survaleur + profits de dilution après impôts) / nombre de titres dilué à la clôture de l'exercice.

BPA après survaleur : BPA avant survaleur - survaleur par action.

BULLE

Hausse excessive des cours alors déconnectés des fondamentaux économiques. Une bulle est un signe précurseur d'une forte baisse correctrice.

BULLISH

Mot d'origine anglaise traduisant une opinion haussière. Opposé : bearish.

VOCABULAIRE FINANCIER

BUND

Obligation émise par l'Etat allemand.

BUY SIDE

L'analyste buy-side est un analyste financier spécifique qui effectue des recherches et des recommandations au bénéfice de la société pour laquelle il travaille (et est donc rémunéré). Un analyste buy-side travaille généralement dans une institution financière, chez un courtier, une entreprise d'investissement ou pour le compte de fonds (dont les OPCVM). Opposé : sell-side

CAC 40

Cotation Assistée en Continu. Indice de la Bourse de Paris composé des quarante grandes valeurs de la cote. Il est pondéré par la capitalisation flottante et non plus par la capitalisation totale depuis 1er décembre 2003. Il est calculé en continu et diffusé toutes les 30 secondes tout au long de chaque séance.

CAC Mid 100

Indice créé le 3 janvier 2005 regroupant 100 valeurs capitalisant entre 250 Mls € et 4 Mds €.

CAC Mid & Small 190

Indice créé le 3 février 2005 combinant les valeurs des indices CAC Mid 100 & CAC Small 90.

CAC Next 20

Indice créé le 3 janvier 2005 regroupant les 20 plus fortes capitalisations après celles du CAC 40.

CAC Small 90

Indice créé le 3 janvier 2005 regroupant 90 valeurs capitalisant moins de 250 Mls €.

CALL

Un CALL est une option d'achat qui donne à son acquéreur le droit d'acheter des actions ou des indices boursiers (dits supports de l'option) à un prix donné, pendant un certain laps de temps (option dite " américaine ") ou à une date fixée (option dite " européenne ").

CAPITAUX PERMANENTS

Ensemble des fonds propres et des dettes à long terme.

CAPITALISATION BOURSIERE

Evaluation de la valeur boursière d'une société à un instant T. Cette valeur représente le produit du cours de l'action par le nombre d'actions mis sur le marché.

CARNET D'ORDRE / BOOK

Base d'information contenant les ordres de Bourse passés par les clients. A ne pas confondre avec la feuille de marché.

CARRY TRADE

Le carry trade est une technique d'investissement qui consiste à profiter d'un différentiel de taux d'intérêt entre des classes d'actifs, et plus spécialement sur l'arbitrage taux / devises.

VOCABULAIRE FINANCIER

L'intervenant, qui réalise un carry trade, emprunte massivement une devise dont le taux d'intérêt est faible et réinvestit la somme empruntée dans une devise ayant un taux d'intérêt élevé. Ainsi, l'investisseur gagne la différence entre les taux d'intérêt.

CASH-FLOW

Egalement appelé capacité (ou marge brute) d'autofinancement, le cash-flow traduit l'aptitude d'une entreprise à se financer par ses propres ressources. Il représente le bénéfice brut après impôt, c'est-à-dire le bénéfice net, les amortissements et certaines provisions.

CCI

Les Certificats Coopératifs d'Investissement sont des CI émis par des banques à forme mutualiste ou coopérative comme le Crédit Agricole.

CECEI

Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement. L'adjonction des termes "entreprises d'investissement" à son ancien nom, exprime bien l'élargissement de la mission du Comité des Etablissements de Crédit. Désormais, le CECEI a pour principale mission d'agréer non seulement les établissements de crédit mais encore les entreprises d'investissement, sociétés de gestion de portefeuille exceptées. Il est présidé par le gouverneur de la Banque de France et composé de quatre autres membres et du directeur du Trésor.

CERTIFICAT D'INVESTISSEMENT / DE DROIT DE VOTE

Titre émis par un établissement public, une entreprise nationale, une société privée ou un organisme à caractère coopératif. Il résulte du démembrement de l'action ordinaire en un certificat d'investissement et un certificat de droit de vote (CDV) et ne donne droit qu'aux dividendes, aux droits de souscription et d'attribution, ainsi qu'au boni de liquidation. Il ne donne pas de droit de vote à son possesseur.

CIP

Certificat d'Investissement Privilégié. CI qui donne droit à un dividende prioritaire afin de compenser l'absence de droit de vote. Ce dividende prioritaire est reportable sur les exercices futurs en cas de pertes.

CLASSE D'OPTION

Ensemble des options négociables (d'achat et de vente) de même type portant sur le même titre support dans une même gamme de maturité.

CLAW-BACK

Clause autorisant la modification de la composition des tranches lors de placement au moment d'une introduction en bourse. Elle permet d'allouer un nombre plus important des titres aux particuliers en diminuant celui des institutionnels.

CMF

Conseil des Marchés Financiers. Autorité de marché unique résultant de la fusion du Conseil des Bourses de Valeurs (CBV) et du Conseil du Marché à Terme (CMT).

Le CMF est responsable de la réglementation générale concernant les marchés de valeurs mobilières et d'instruments dérivés, il a également un rôle disciplinaire vis-à-vis de tous les intermédiaires boursiers et exerce un pouvoir disciplinaire en cas de manquements aux règles déontologiques.

VOCABULAIRE FINANCIER

COB

Ancien nom de l'AMF.

CODE ISIN

Acronyme de International Securities Identification Number. Code identifiant les valeurs boursières.

COMPENSATION

Opération quotidienne de tenue des comptes consistant à assurer la correspondance des positions débitrices et créditrices nettes des opérateurs, c'est-à-dire à créditer les comptes des intervenants ayant enregistré un gain net du montant de ce gain et à débiter le compte des intervenants ayant enregistré une perte nette du montant de cette perte. Le cours de compensation est le cours de clôture du jour de liquidation.

COMPTANT

Le marché au comptant est le mode de négociation d'EURONEXT. L'acheteur est immédiatement débité du montant de son (ses) achat (s), le vendeur est aussitôt crédité du montant de sa (ses) vente(s).

COMPTES CONSOLIDES

Lorsqu'une société cotée possède des filiales, elle doit publier des comptes qui intègrent ceux de ses filiales au prorata de la part qu'elle contrôle. Les comptes consolidés font apparaître la physionomie financière du groupe.

CONSENSUS

Reflet de la moyenne des estimations de bénéfices des différents bureaux d'études.

CONTRAT A TERME / FUTURES

Un contrat à terme se définit comme l'engagement d'acheter ou de vendre une quantité déterminée d'un produit financier à un prix et à une date fixés au moment de la conclusion du contrat.

CONTRAT D'ANIMATION

Lors de l'introduction d'une valeur sur le marché, un contrat d'animation est généralement conclu entre d'une part la société émettrice et d'autre part, le ou les responsables de l'introduction (société de Bourse, banque). Il prévoit que ces derniers assureront la liquidité du titre en maintenant une fourchette de prix de 5% au maximum à l'achat et à la vente pour les valeurs cotées en continu.

CONTRATS DSK

Contrats investis à 50% (au moins) en actions françaises et 5% en valeurs du Nouveau Marché ou non cotées avec une exonération des plus-values au bout de huit ans.

COTATION EN CONTINU

Cotation qui se déroule tout au long de la journée, permettant aux investisseurs d'intervenir à l'achat ou à la vente à tout moment de 9h00 à 17h25 avec un fixing de clôture à 17h30.

COTE OFFICIELLE

Regroupement des différents marchés de la place de Paris.

VOCABULAIRE FINANCIER

COUPON

Intérêt d'une obligation détaché à une date définie au départ. Il peut être fixe ou variable (référéncé à un indice).

COUPON COURU

Fraction du coupon acquise "prorata temporis" depuis la date de détachement du dernier coupon.

COURS AJUSTE

Cours de Bourse corrigé afin de tenir compte d'opérations sur titres telles que les émissions d'actions nouvelles ou les divisions du titre.

COURS TOUCHE

Le cours limite d'un ordre est dit "touché" quand le marché l'atteint et le cote mais sans aller au-delà. L'ordre en question peut n'être exécuté que partiellement voire pas du tout.

COURT / SHORT

Avoir une position courte signifie être vendeur à découvert. Opposé : long

COURTAGE

Commission d'exécution d'un ordre payée par le client. Elle figure sur l'avis d'opéré.

COUVERTURE

Dépôt de garantie d'une opération sur le SRD. Il peut être constitué en espèces ou en OPCVM monétaires (20% de la position), en obligations ou en obligataires (25% de la position), en actions françaises ou en OPCVM actions (40% de la position).

COUVERTURE / HEDGING

Une couverture se réalise en prenant sur le marché à terme une position équivalente en exposition au risque mais de sens inverse à celle qui est détenue sur le marché au comptant. L'opérateur qui se couvre cherche à réduire son exposition au risque de variation des prix (en général, les devises)

COVERED BONDS

Les obligations sécurisées sont des obligations garanties et donc adossées à des crédits hypothécaires de première qualité ou à des créances du secteur public (exemple des collectivités).

Les obligations sécurisées présentent donc pour avantage d'être garantie grâce à leur adossement à des actifs.

CRD

Commission de Règlement Différé supplémentaire sur les exécutions d'ordres stipulés en SRD.

DANS LES COURS (DANS LA MONNAIE / IN THE MONEY)

Une d'achat est dans les cours lorsque le cours de l'actif sous-jacent est supérieur à son prix d'exercice. Une option de vente est dans les cours lorsque le cours de l'actif sous-jacent est inférieur à son prix d'exercice.

DATE DE JOUISSANCE

Date à partir de laquelle les intérêts d'un emprunt commencent à courir et à partir de laquelle une action donne droit au versement d'un dividende.

VOCABULAIRE FINANCIER

DATE D'ECHEANCE / EXPIRATION

Date à laquelle le contrat d'option expire. Dernier jour d'exécution du contrat d'option.

DATE D'EXERCICE

Date à laquelle l'acheteur de l'option peut l'exercer. Le dernier jour possible d'exercice est l'avant-dernier jour ouvré du mois d'échéance.

DAX 30

Deutscher Aktienindex. Indice de la bourse de Francfort composé des 30 plus grandes capitalisations des sociétés allemandes.

DAY TRADER

Littéralement investisseur à la journée qui procède par des achats/ventes successifs afin de dégager des plus-values même minimes.

DEBOUCLEMENT

Solde d'une position prise sur le marché, rachat de la position vendeuse ou vente de la position acheteuse.

DECOTE

Ecart négatif entre la capitalisation d'une société en bourse (cours de l'actif * nombre de titres) et son actif net.

DEFLATION

Baisse des prix pouvant entraîner une baisse des taux afin de relancer la croissance.

DELAI DE RECOUVREMENT

Se définit comme le délai nécessaire en années pour égaliser le cours d'une action avec la somme des bénéfices futurs actualisés. Contrairement au PER, le DR constitue un outil synthétique et dynamique d'appréciation des actions puisqu'il intègre le taux de croissance anticipé des bénéfices et les taux d'intérêt.

DELTA

Mesure de la sensibilité du premium (prime) d'une option par rapport aux variations du cours du titre support. Quotient de la valeur théorique d'une option et de la variation spot du cours de l'actif sous-jacent.

Le delta d'une obligation convertible est sa sensibilité par rapport à l'action, il mesure la variation de la valeur de l'obligation convertible pour une variation d'un euro du sous-jacent. Si le delta est compris entre 0 et 0.2, l'obligation convertible se comporte comme une obligation. Si le delta est compris entre 0.2 et 0.8, l'obligation convertible est dite "mixte", elle est influencée par le cours de l'action et par les taux. Si le delta est compris entre 0.8 et 1, l'obligation convertible se comporte comme une action.

DENOUEMENT

Opération à laquelle le vendeur livre ses titres en contrepartie du règlement.

DEPORT

Apparaît sur une valeur lorsque le nombre de titres reportés par les vendeurs est supérieur au nombre de titres à faire reporter par les acheteurs. Pour régler les opérations de liquidation et

VOCABULAIRE FINANCIER

pour permettre aux vendeurs de reporter, des intervenants appelés "reporteurs" vont leur vendre les titres et les racheter sur la liquidation suivante. Cette opération, réalisée sur la base du cours de compensation, est assimilable à un prêt de titres sur un mois. Les vendeurs versent aux reporteurs (prêteurs de titres), ainsi qu'aux acheteurs qui font reporter, une rémunération : le déport.

DESINFLATION

Baisse du taux de l'inflation qui entraîne une baisse des taux favorable aux actions.

DETACHEMENT DE COUPON

Attribution du dividende aux détenteurs de l'action. Le versement de celui-ci peut avoir lieu plusieurs semaines après la date du détachement. A compter du détachement, l'action est dite "ex-coupon".

DILUTION

Répartition du bénéfice sur un nombre plus important d'actions, notamment lors d'émission d'actions nouvelles.

DISCOUNT BROKER

Courtier proposant un accès au marché à des tarifs parfois plus faibles que la concurrence mais avec une offre moins riche.

DIVIDENDE

Partie du bénéfice de la société versée à l'actionnaire. Il peut être payé en cash et/ou en titres.

DIVIDENDE MAJORE

Dividende majoré de 10% au maximum, accordé aux actionnaires fidèles (ceux qui détiennent les titres au nominatif depuis au moins deux ans).

DIVIDENDE PRIORITAIRE

Dividende attribué aux ADP (Action à Dividende Prioritaire) ou aux CIP (Certificat d'Investissement Privilégié) avant toute affectation des bénéfices distribuables. Il ne peut être inférieur à un certain seuil (pourcentage du nominal ; montant du dividende statutaire).

DIVISION / SPLIT

Division du cours d'une action pour lui donner une meilleure liquidité. L'actionnaire se retrouve avec x fois plus de titres valant x fois moins.

DOW JONES

Indice de la Bourse de New York composé de 30 valeurs industrielles.

DROIT D'ATTRIBUTION / PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Droit donné aux actionnaires lors de l'attribution d'actions gratuites gratuites ou d'une augmentation de capital en numéraire. La quantité de droits attribués est proportionnelle au nombre d'actions anciennes détenues. A compter de leur détachement, ils sont négociables pendant toute la durée de l'opération. L'actionnaire peut les vendre s'il ne désire pas suivre l'opération. Il peut au contraire acquérir sur le marché autant de droits supplémentaires qu'il souhaite afin d'augmenter sa participation. Alors que la simple conversion des droits d'attribution permet d'obtenir des actions gratuites, le droit de souscription permet d'acquérir des actions nouvelles à un prix qui est généralement inférieur au cours de Bourse.

VOCABULAIRE FINANCIER

DROIT DE PREEMPTION

Droit de priorité d'un actionnaire sur un autre actionnaire en cas de cession de titres de la part de ce dernier.

DROIT DE VOTE

Droit conféré à l'actionnaire propriétaire de ses titres pouvant être exprimé lors des assemblées générales.

DROIT DE VOTE DOUBLE / MULTIPLE

Droit de vote supplémentaire attribué à l'actionnaire qui s'est fait connaître de la société dont il détient les titres en les ayant inscrits au nominatif depuis plus de 2 ans.

DROITS DE GARDE

Frais prélevés par l'intermédiaire pour la tenue du compte titres.

EBITDA

EBITDA dans la comptabilité anglo-saxonne signifie : Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization. Il s'agit de notre Excédent Brut d'Exploitation.

ECART / SPREAD

Position impliquant l'achat et la vente d'options de même nature ou de futures mais de caractéristiques différentes inscrites sur le même titre support. Il mesure aussi, s'agissant d'obligations de l'écart de taux entre le taux d'une obligation et le taux sans risque.

ECART DEBITEUR / CREDITEUR

Ecart tel que le montant des premiums (primes) reçus, correspondant aux options vendues, est inférieur (supérieur) au montant des premiums décaissés, correspondant aux options achetées.

ECART DIAGONAL

Ecart entre deux séries d'options de prix d'exercice et d'échéance différentes.

ECART EN PAPILLON

Ecart horizontal ou vertical se composant de deux options achetées (vendues) au milieu et d'une option vendue (achetée) de chaque côté.

ECART HORIZONTAL

Ecart portant sur des options de même classe ayant le même prix d'exercice mais des dates d'exercice différentes.

ECART VERTICAL

Implique l'achat et la vente d'options d'une même classe ayant les mêmes dates d'exercice mais des prix d'exercice différents.

EFFET DE LEVIER

L'effet de levier est une multiplication de gains et des pertes sur une somme possédée, il existe plusieurs moyens de donner un effet de levier à un investissement initial par différent support boursier (le SRD, les warrants, les certificats ..etc...).

Plus l'effet de levier est important et plus le risque est important.

VOCABULAIRE FINANCIER

Pour prendre exemple du SRD, l'effet de levier maximum autorisé est de 5; ce qui signifie qu'avec 1000 euros vous pouvez acheter jusqu'à 5000 euros d'actions, mais il existe des outils pour avoir des effets de levier de 50, 100 ou même plus avec les warrants les certificats et le forex.

ELASTICITE

Elle correspond au coefficient de sensibilité indiquant de combien va varier, en pourcentage, l'option pour une variation de 1% du support.

EMTN

Les Euro Medium Term Note (EMTN) sont des titres de créances négociables dont l'échéance va de 1 à 10 ans.

Les émissions d'Euro Medium Term Note sont associées à un programme d'émission rendu public par un émetteur assisté d'une banque arrangeur. Ces titres de créances ont aussi pour qualité de rendre plus facile l'accès des marchés étrangers pour les émetteurs.

ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT

Personnes morales, autres que les établissements de crédit, qui ont comme activité habituelle et principale d'offrir des services d'investissement. Ceux-ci recouvrent toutes les opérations sur titres, sur dérivés et sur produits de gestion collective. Les entreprises d'investissement est l'une des catégories des prestataires de services d'investissement.

EONIA

Acronyme de Euro Over Night Index Average. Taux monétaire au jour le jour.

EPS (EARNING PER SHARE)

Voir Bénéfice par action

ETF

Les Exchange Traded Funds sont des parts de fonds indiciels cotées en bourse et négociables auprès d'un intermédiaire financier.

Ils reflètent la performance du sous jacent qu'ils représentent. La performance de l'Exchange Traded Funds (ETF) suit celle d'un indice, d'une marchandise ou d'une action en bourse.

Ils sont négociables tout au long de la journée où ils sont achetés et vendus. Les Exchange Traded Funds permettent la diversification d'un portefeuille et donnent également la possibilité de vendre à découvert.

EUROLIST

L'Eurolist remplace depuis le 21 février 2005 les Premier, Second et Nouveau Marchés. Elle regroupe près de 700 valeurs classées en 3 compartiments (A, B & C) selon leur capitalisation. Son but est de favoriser les valeurs de type PME qui représentent 85% des titres cotés mais aussi de les identifier autrement que par des critères d'appartenance à un indice ou à un secteur.

VOCABULAIRE FINANCIER

EURIBOR

Acronyme de **EU**Ro **I**nter **B**ank **O**ffered **R**ate. Taux de référence du marché monétaire. Il remplace le PIBOR depuis le 4 janvier 1999. L'Euribor principalement est à 10 jours, 1, 3, 6 mois et un an. Son pendant anglo-saxon est le Libor.

EURONEXT

Euronext résulte de la fusion des bourses de Paris, Bruxelles et Amsterdam.

EVENT DRIVEN

Terme utilisé en «gestion alternative». Event driven sont des termes anglo-saxons qui s'appliquent à une gestion d'actions qui se concentre sur les entreprises rencontrant des difficultés.

La gestion est alors axée sur les actions d'entreprises en réorganisation et en faillite. Les entreprises retenues sont des entreprises en difficulté ayant des bilans dégradés, mais qui sont viables ou des entreprises ayant des actifs de grande valeur mais qui ont souffert d'une baisse cyclique importante de leur cash flow.

EX-COUPON

Se dit de l'action après le détachement du coupon.

EX-DROIT

Se dit de l'action après le détachement du droit.

EXERCICE

Décision réservée à l'acheteur de l'option de demander l'exécution d'un contrat.

FCP

Fonds Commun de Placement. Le FCP, qui n'a pas de personnalité morale, est une copropriété de valeurs mobilières. Il est soumis à la réglementation des OPCVM.

FERMETURE (OU CLOTURE DE POSITION)

Opération inverse de celle réalisée en ouverture. Elle réduit la position ouverte de l'opérateur.

FEUILLE DE MARCHE

Etat des ordres à l'achat et à la vente passés sur le marché et classés par limite. La meilleure demande et la meilleure offre constituent la fourchette.

FIXING

Négociation et cotation sur un cours d'équilibre dégagé en regroupant tous les ordres d'achat et de vente, une ou plusieurs fois par jour. Ce type de cotation, qui s'oppose à celle en continu, est adapté au traitement des petits ordres ou aux valeurs de liquidité moindre.

FLAT

Sans position, (ni acheteur, ni vendeur).

VOCABULAIRE FINANCIER

FLOTTANT

Fraction du capital d'une société mise sur un marché réglementé afin que les investisseurs puissent acheter ou vendre ces titres en dehors des conditions statutaires, ou pactes d'actionnaires.

FONDS DE ROULEMENT NET

Actifs circulants moins les dettes à court terme.

FONDS PROPRES

Ils correspondent au total des actifs possédés par la société diminué de l'ensemble des dettes.

FONDS DE PENSION

Les fonds de pension ont pour finalité de favoriser la constitution d'une épargne pour la retraite. Les fonds de pension sont des structures mises en place et organisées par les entreprises des secteurs privé et public au profit de leurs salariés.

Ces fonds gèrent les cotisations salariales ou patronales destinées à la retraite des salariés qui recevront alors des prestations sous forme de rente ou de capital.

FONDS SOUVERAIN

Un fonds souverain est un fond d'investissement public d'Etat qui investit en actions cotées ou non.

Un fonds souverain a une politique d'investissement qui vise à atteindre des objectifs macroéconomiques et financiers précis, tel que l'épargne intergénérationnelle.

Les ressources d'un fonds souverain résultent régulièrement de l'accumulation d'excédent de la balance courante, (Moyen Orient, ...) ou d'une partie des réserves de change de la banque centrale (Chine,...).

FOREX

Le Forex est la contraction des termes anglais Foreign Exchange désignant en français le marché des changes. Le terme forex est défini dans le dictionnaire financier à travers la définition de Marché des changes.

FTSE 100

Financial Times Stock Exchange. Indice de la bourse de Londres composé des 100 plus grandes capitalisations des sociétés anglaises plus communément appelé FOOTsie.

FOURCHETTE

Ecart de prix affiché à l'achat et à la vente sur la feuille de marché du titre. Les ordres passés au prix du marché sont exécutés sur les bornes de la fourchette.

FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Toute opération ayant pour conséquence le franchissement à la hausse ou à la baisse des seuils de 5%, 10%, 20%, 33.3%, 50% et 66% dans la détention du capital d'une société française doit faire l'objet d'une déclaration à la société elle-même, et à l'AMF dans certains délais.

FUSION

Procédé par lequel deux sociétés fusionnent leurs activités, généralement à la suite d'une absorption de l'une par l'autre. La fusion est le contraire de la scission.

VOCABULAIRE FINANCIER

FUTURE CAC 40

Contrat à terme représentatif de l'indice CAC 40 et destiné à des opérations de couverture ou de spéculation.

GAMMA

Mesure la sensibilité du delta aux variations du cours du titre.

GARANTIE DE COURS

Lors de l'acquisition d'un bloc de contrôle, la réglementation impose à l'acquéreur une procédure dite de " garantie de cours " qui s'étale sur une durée minimale de 10 jours de Bourse. Afin de protéger les actionnaires minoritaires, l'acquéreur achète au prix du bloc de contrôle tous les titres qui se présentent à la vente.

GESTION ALTERNATIVE

La gestion alternative se définit fréquemment comme une gestion indépendante des indices et des performances des marchés. Elle se caractérise par un objectif de performance absolue dans des conditions de risque prédéfinies. Ce type de gestion repose sur des stratégies et des outils à la fois

diversifiés et complexes (neutral market, event driven, arbitrages...). C'est donc une gestion qui, par nature, reste réservée aux investisseurs avertis (investisseurs institutionnels,...).

GESTION QUANTITATIVE

La gestion quantitative est un concept de gestion piloté à partir de modèles mathématiques mis en œuvre en vue d'obtenir des niveaux de performance et de risque optimaux.

Le but de la gestion quantitative est d'automatiser au maximum la gestion et de limiter ainsi le rôle du gérant et donc les interventions humaines.

Pour obtenir la volatilité la plus faible possible, la gestion quantitative intègre dans ses modélisations, la volatilité des titres mais aussi leur risque fondamental, leur risque de liquidité et leur risque spécifique.

GOODWILL / SURVALEUR

Valeur ajoutée immatérielle de l'entreprise reflétant sa supériorité sur un domaine particulier. Ce goodwill peut s'amortir sur la durée.

GRE A GRE

Marché non organisé de transactions bilatérales. Une opération quelle qu'elle soit est dite traitée de gré à gré dès lors que seuls deux contractants s'entendent. Les obligations sont négociées de gré à gré.

GROUPE DE COTATION

Selon leur degré de liquidité et leur compartiment les valeurs sont réparties en plusieurs groupes de cotation :

Continu A : valeurs très liquides

Continu B : valeurs à liquidité moyenne

A : titres à moindre liquidité de la cote officielle et du second marché

Fixing B : titres à moindre liquidité du marché libre

Il existe aussi des groupes particuliers aux warrants.

Les groupes peuvent avoir des horaires différents.

VOCABULAIRE FINANCIER

HORS DES COURS (EN DEHORS DE LA MONNAIE / OUT OF THE MONEY)

Un Call est " hors des cours " lorsque son prix d'exercice est supérieur au cours de son actif sous-jacent. Réciproquement, un Put est " hors des cours " quand son prix d'exercice est inférieur au cours de son actif sous-jacent.

INDICE BOURSIER

Moyenne pondérée par les capitalisations boursières ou non, des cours d'un échantillon d'actions. Un indice mesure la performance générale d'un marché ou d'un secteur.

- les indices français : CAC 40, SBF 80, SBF 120, SBF 250, MIDCAC...
- les indices européens : DAX 30, MIB 30, Footsie 100, Ibex 35 ...
- les indices américains : Dow Jones 30, Nasdaq 100, Standard & Poors 500...

INSTRUMENTS FINANCIERS

Ils comprennent :

- les actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, transmissibles par inscription en compte ou tradition
- les titres de créance qui représentent chacun un droit de créance sur la personne morale qui les émet, transmissibles par inscription ou tradition, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse
- les parts ou actions d'organismes de placements collectifs
- les instruments financiers à terme

INTRODUCTION EN BOURSE

Pour assurer son développement, une société peut faire appel à l'épargne publique par le biais de son introduction en bourse.

IPO

Initial Public Offering. Expression communément employée pour désigner les introductions en bourse.

ISIN

International Securities Identification Numbers. Code d'identification international des valeurs boursières

ISM ou Institute of Supply Management

Indice remplaçant le NAPM (indice des directeurs d'achat des groupes manufacturiers américains retraçant les conditions d'activité au sein du secteur manufacturier)

JUNK BONDS

Les junk bonds sont des obligations émises par des émetteurs dont le niveau d'endettement est souvent élevé avec parfois même des doutes quant à la pérennité de l'entreprise. Les junk bonds sont classées comme des obligations spéculatives dans l'échelle de notation des agences de notation avec une note inférieure ou égale à BB.

Les junk bonds sont également appelées High-yield deb. Les junk bonds ont donc une forte connotation spéculative avec un niveau de risque élevé qui va de pair avec leur rendement.

LEVER LES TITRES

Instruction passée au plus tard le jour de liquidation (avant la clôture) en vue de prendre livraison des titres achetés sur en SRD.

VOCABULAIRE FINANCIER

LIBOR

Le LIBOR London Interbank Offered Rate est le taux d'intérêt de référence à court terme du marché anglais (pour l'Euro : Euribor)

Il est calculé en reprenant les taux pratiqués par un échantillon de banques parmi les plus solvables du monde. Le LIBOR est communiqué tous les jours par l'Association des Banques Anglaises.

LIQUIDER UNE POSITION

Solder une position longue ou courte en la débouclant sur le marché.

LIQUIDITE

Spécificité d'un marché où les volumes échangés permettent aux offreurs comme aux demandeurs d'être exécutés facilement.

LIVRER LES TITRES

Instruction passée au plus tard le jour de la liquidation en vue de livrer les titres vendus sur le SRD.

LOCK-UP

Le lock-up correspond à une période minimale pendant laquelle un ou plusieurs investisseurs actionnaires présents dans le capital d'une société, s'engage à conserver leurs actions après l'introduction en Bourse de la société.

La durée de validité du lock-up est en règle générale courte (elle est rarement supérieure à 9 mois).

MACD

Terme d'analyse chartiste. Le Moving Average Convergence Divergence est un terme anglais qui se rencontre dans l'analyse technique et qui représente la différence entre deux moyennes mobiles exponentielles de période différente (12 et 26 jours le plus souvent).

MARK TO MARKET

Le cours de la bourse est régulièrement exprimé par la performance des principaux indices boursiers qui sont révélateurs de la moyenne des cours des plus grandes sociétés cotées en Bourse. Quotidiennement, les cours de bourse sont calculés sur les marchés boursiers. Les plus grandes sociétés cotées voient ainsi leurs cours de bourse évolués en fonction de l'offre et de la demande.

MARK TO MODEL

Le mark-to-model est une méthode qui consiste à mettre en œuvre des modèles mathématiques basés sur des formules de calcul, alimentées par de multiples données.

Le mark-to-model est principalement sollicité pour valoriser des actifs ou des opérations de gré à gré qui par leurs spécificités ne permettent pas d'obtenir un prix de marché certain et donc une valorisation mark to market.

MARCHE GRIS

Marché réservé aux professionnels sur lequel s'échangent les titres de sociétés non encore cotés comme ceux des privatisations. Il peut être considéré comme un bon indicateur de prix avant la cotation officielle.

VOCABULAIRE FINANCIER

MARCHE LIBRE

Marché non réglementé qui remplace le marché Hors Cote. Il ne comporte pas de dispositions protectrices des actionnaires minoritaires. Il permet aux petites sociétés de faire appel à l'épargne publique.

MARCHE PRIMAIRE

Il correspond au marché des émissions de titres, il est qualifié de "marché du neuf".

MARCHE SECONDAIRE

Il concerne le marché sur lequel se négocient et s'échangent les titres en Bourse. Généralement il est qualifié de "marché de l'occasion".

MARGE BENEFICIAIRE

Elle correspond au rapport entre le bénéfice et le chiffre d'affaires et est exprimée en pourcentage.

MISE EN VENTE

Egalement appelé Offre à Prix Minimal sur le nouveau marché. Procédure pouvant être utilisée lors d'une introduction en bourse : les actions de la société sont offertes au public à un prix minimum fixé par les détenteurs du capital. Seuls les ordres d'achat à cours limité sont pris en compte, à l'exclusion des ordres au mieux.

MONEP

Le MONEP est le marché des options négociables parisien. Il s'agit d'un marché réglementé français de produits dérivés spécialisés dans les options sur actions ou sur indices. Le MONEP propose également dans sa gamme de produits des contrats à terme sur indice. Le MONEP est désormais exploité par Euronext Liffe.

MOYENNE MOBILE

La moyenne mobile est une technique d'analyse de l'évolution des cours d'un indice, d'une action ou d'autres supports comme les devises. Il en existe différentes sortes. Elle peut être simplement arithmétique, pondérée ou encore exponentielle.

Elle est calculée et elle est présentée aussi bien pour des périodes courtes de 20 jours que pour des périodes de temps beaucoup plus longues. Les différents signaux émis par une moyenne mobile sont interprétés comme des signaux d'achats ou de ventes.

NIKKEI 225

Indice de la bourse de Tokyo composé des 225 plus grandes capitalisations des sociétés japonaises.

NOMINAL

Fraction du capital représentée par une action.

NOMINATIF

Valeur mobilière inscrite, au nom de son propriétaire, sur les registres de la société.

VOCABULAIRE FINANCIER

NON-INVESTMENT GRADE

Non-investment grade est la qualification anglaise qui s'applique à des titres de créances négociables dont la notation par les agences de rating se situe entre BB+ et D.

Ces notations de faible qualité quant à l'émetteur font des titres de créances émis, des titres à haut rendement qui sont, de part le risque de non-remboursement, exclus du périmètre d'investissement des investisseurs institutionnels.

NOTIONNEL

Un contrat notionnel porte sur un instrument financier fictif. Le notionnel est le capital théorique sur lequel porte l'engagement pris par deux parties sur un contrat dérivé.

L'ensemble des calculs de gains ou de pertes réalisés par l'intervenant en fonction de sa prise de position est calculé sur cette base. La notion de notionnel s'applique aux contrats dérivés organisés mais également aux contrats de gré à gré.

OBLIGATION

Une obligation est un titre de créance représentant la part d'un emprunt émis par l'Etat, une collectivité publique, une entreprise nationale ou une société privée. Si elle est à taux fixe, l'émetteur s'engage à verser un revenu constant pendant toute la durée de l'emprunt. Le porteur est assuré d'être remboursé selon les modalités prévues au contrat. Son risque se limite à une faillite de l'émetteur ou à une grave défaillance entraînant une modification des conditions de paiement prévues.

OBLIGATION CONVERTIBLE EN ACTION

La particularité de cette obligation est qu'elle peut être transformée en actions par son détenteur à tout moment sur une période déterminée à une parité définie au moment de l'émission. Son taux de rendement est inférieur à celui du marché obligataire à l'émission et son prix correspond au cours de Bourse des actions de la société.

OFFRE PUBLIQUE SIMPLIFIEE

Procédure ouverte à tout actionnaire qui, détenant déjà les deux tiers des actions ou des droits de vote d'une société, cherche à désintéresser les minoritaires et à augmenter sa participation afin de parvenir à un contrôle total de l'affaire. L'offre publique simplifiée est également ouverte aux sociétés voulant racheter leurs propres actions. Enfin, un actionnaire peut lancer une offre publique simplifiée s'il n'a pas pour objectif d'acquérir plus de 10% des actions ou des droits de vote.

OPA

Offre Publique d'Achat. Une société qui veut racheter une entreprise cotée peut proposer un prix d'achat unique pour tous les titres qui se présentent.

OPCVM

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières. Organisme qui collecte et place les capitaux en valeurs mobilières (actions, obligations...). Terme utilisé pour désigner une SICAV ou un FCP.

VOCABULAIRE FINANCIER

OPE

Offre Publique d'Echange. Une société cotée peut se porter acquéreur d'une autre société cotée en proposant ses propres actions en rémunération des titres présentés.

OPF

Offre à Prix Ferme. Procédure d'introduction en Bourse fixant la quantité et le prix unique des titres à vendre.

OPR

Offre Publique de Retrait. Une société qui possède au moins 95% du capital d'une autre société, peut lancer une OPA ou une OPE sur les 5% restants. La société en question sera alors radiée de la cote si l'OPR est suivie d'un retrait obligatoire.

OPTION

Contrat d'achat (Call) ou de vente (Put). L'acheteur a le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une quantité définie d'un actif (action ou indice) à un prix fixé d'avance (prix d'exercice), pendant une période convenue à l'avance. Le vendeur a l'obligation de vendre ou d'acheter l'actif déterminé au prix fixé d'avance, si l'acheteur décide d'exercer son droit.

OPTION AMERICAINE

Option qui peut être exercée, au gré de l'acheteur, à tout moment jusqu'à l'échéance de l'option.

OPTION EUROPEENNE

Option qui peut être exercée, au gré de l'acheteur, uniquement à la date d'échéance.

OPTION SUR ACTION

Option négociées sur le MONEP. Les classes d'options ne sont ouvertes que sur un certain nombre de grandes valeurs. A l'exercice ou à l'assignation, l'intervenant se retrouve avec une position SRD qu'il gère comme telle : débouclage, règlement ou livraison, report.

OPTION SUR INDICE

Droit d'acheter ou de vendre le panier d'actions théorique d'un indice. A l'exercice ou à l'assignation, elle ne donne lieu ni à une levée, ni à une livraison de titres mais à un règlement en espèces.

ORA

Obligation Remboursable en Actions, quel que soit le cours de celles-ci. A la différence des obligations convertibles, le souscripteur n'a pas le choix de convertir.

ORDRE A COURS LIMITE

Ordre qui comprend une limite de prix maximale pour un achat et minimale en cas de vente.

ORDRE A DECLENCHEMENT

Egalement appelé ordre "stop", il permet de se protéger ou de profiter d'un retournement de tendance. Le donneur d'ordres se porte acheteur ou vendeur à partir d'un cours déterminé (limite de déclenchement). On en distingue deux : ordre à seuil de déclenchement et ordre à plage de déclenchement.

VOCABULAIRE FINANCIER

ORDRE A PLAGE DE DECLENCHEMENT

Ordre qui comprend :

- une première limite de prix minimale pour un achat et maximale pour une vente
- une deuxième limite de prix qui fixe un maximum à ne pas dépasser à l'achat et un minimum à la vente.

Il devient un ordre "à cours limité" dès que la limite de déclenchement est atteinte. Dans ce cas, si la limite d'exécution est dépassée, l'ordre risque de n'être exécuté que partiellement voire pas du tout.

ORDRE A SEUIL DE DECLENCHEMENT

Ordre qui devient un ordre "à tout prix" dès que la limite fixée est atteinte.

ORDRE AU MARCHE

Ordre exécuté :

- en priorité sur tous les ordres à cours limité ;
- en totalité si le marché le permet, l'exécution pouvant, le cas échéant, s'effectuer à des cours différents

ORDRE A LA MEILLEURE LIMITE

Ordre sans limite de prix mais qui est transformé automatiquement en ordre "à cours limité" :

- au cours d'ouverture, s'il est présenté avant l'ouverture ;
- au prix de la meilleure demande/offre existant sur le marché dans le cas d'un ordre de vente/achat s'il est présenté en cours de séance.

En cas de non exécution ou d'exécution partielle, l'ordre conserve cette limite.

OTC

Over The Counter. Terme désignant les marchés de gré à gré.

OUVERTURE

Opération d'entrée sur le marché des options. Augmente la position ouverte de l'opérateur.

PAIR

Egalement appelé valeur faciale ou valeur nominale d'une action ou d'une obligation.

P.A.M

Acronyme de Prix d'Achat Moyen.

PARACHUTE (OU RISQUE DE PERTE)

Différence entre le prix de l'obligation convertible et le prix plancher, il est d'autant plus fort que le delta est élevé.

PARITE

Elle donne le nombre de warrants qu'il faut acheter pour pouvoir exercer son droit sur un sous-jacent. Ainsi, une parité de 10 sur un Call warrant sur action signifie qu'il faut exercer 10 warrants pour pouvoir acheter une action au prix d'exercice.

VOCABULAIRE FINANCIER

PARITE DE POUVOIR D'ACHAT

Purchasing Power Parity en anglais. La parité des pouvoirs d'achat est une situation où le taux de change entre la monnaie du pays et celle de l'étranger est tel que la monnaie domestique permet d'obtenir une même quantité de biens et de services, dans le pays et à l'étranger, une fois la conversion faite.

La parité des pouvoirs d'achat est aussi une méthode retenue en économie pour effectuer une comparaison entre les pays.

PAS DE COTATION (ECHELONS)

Les échelons de cotation sont les suivants :

Pour les actions et titres assimilés :

- jusqu'à 50 € par 0,01 €,
- entre 50 € et 100 € par 0,05 €,
- entre 100 € et 500 € par 0,10 €,
- au dessus de 500 € par 0,50 €,

Pour les titres de créance y compris les obligations convertibles :

- jusqu'à 2000 € par 0,01 €,
- au dessus de 2000 € par 0,10 €.

Les échelons de cotation appliqués aux titres de créance cotés en pourcentage restent inchangés, à savoir 0.01%. Les échelons de cotation appliqués aux instruments financiers dont les cours seront exprimés dans une devise autre que l'euro, restent également inchangés.

PEA

Plan Epargne en Actions. Produit qui permet de constituer et de gérer un portefeuille d'actions françaises en bénéficiant d'une exonération fiscale sur les revenus et les plus-values, à condition d'effectuer aucun retrait pendant les 5 premières années à partir du premier versement.

PER

Price Earning Ratio ou coefficient de capitalisation de résultat.

PER = cours de l'action/bénéfice par action. Il ne s'applique qu'aux entreprises bénéficiaires. L'idée consiste à repérer les valeurs au PER peu élevé par rapport à leurs perspectives pour les acheter dans l'espoir d'une plus-value, et celles au PER trop élevé pour les vendre avant que leur cours ne baisse. Il est important de noter que l'on peut comparer, grâce au PER, seulement des sociétés issues d'un même secteur.

PFL

Prélèvement Forfaitaire Libératoire. Prélèvement qui est opéré directement par l'organisme gérant et qui évite au contribuable d'ajouter les revenus de ses titres à son revenu imposable.

PLANCHER ACTUARIEL (OU COURS PLANCHER)

Valeur de la partie obligataire de l'obligation convertible (sans droit de conversion) i.e. valeur minimale de l'obligation convertible, le prix d'une obligation convertible étant la somme de 2 prix : obligataire et optionnel. On appelle risque de baisse, la différence entre le cours de l'obligation convertible et le plancher actuariel.

VOCABULAIRE FINANCIER

PLUS-VALUE MOBILIERE

Elle correspond à la plus value réalisée sur la vente de titres.

POINT DE BASE

100 points de base correspondent à 1%.

POSITION ACHETEUR

Notion faisant référence à la position de place. Cette dernière correspond à la position que l'actionnaire a le jour de la liquidation. Si durant le dernier mois boursier, les achats pour une valeur spécifique sont supérieures aux ventes on parle de position acheteur, dans le cas contraire on mentionne la position vendeur.

POSITION OUVERTE

Position à terme non débouclée d'un acheteur ou d'un vendeur.

POSITION VENDEUR

C'est l'inverse de la position acheteur. Une position vendeur signifie que les ordres de vente sont supérieurs aux ordres d'achat.

PRESTATAIRES DE SERVICES D'INVESTISSEMENT

Les prestataires de services d'investissement sont les entreprises d'investissement et les établissements de crédit ayant reçu un agrément pour fournir des services d'investissements.

Ces derniers portent sur les instruments financiers suivants : les actions, les titres de créances, les parts ou actions d'organismes de placements collectifs et les instruments financiers à terme. Les services d'investissement comprennent la réception et la transmission d'ordres pour le compte de tiers, l'exécution d'ordres pour le compte de tiers, la négociation pour compte propre, la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, la prise ferme et le placement.

La prestation de services connexes est libre, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur applicables à chacun de ces services. Les services connexes aux services d'investissement comprennent : la conservation ou l'administration d'instruments financiers, l'octroi de crédits ou de prêts à un investisseur pour lui permettre d'effectuer une transaction qui porte sur un instrument financier et dans laquelle intervient l'entreprise qui octroie le crédit ou le prêt, le conseil en gestion de patrimoine...

PREOUVERTURE

Période durant laquelle les ordres sont pris en compte mais ne sont pas encore exécutés.

PRIME / PREMIUM

Le premium correspond au prix de l'option. Une option est négociée moyennant le paiement d'une prime qui représente la valeur d'une option : cette prime fait l'objet de la cotation.

La prime d'une obligation convertible est le supplément à payer pour obtenir une action en achetant une obligation convertible en supposant une conversion immédiate. Cours de l'obligation convertible/cours du sous-jacent (hors coupons et dividendes). La prime brute est la prime nette en incluant les coupons et dividendes.

PRIME DE RISQUE

Elle correspond au supplément de rentabilité attendu sur les actions par rapport aux obligations ou au taux sans risque.

VOCABULAIRE FINANCIER

La prime de risque compare les niveaux de valorisation des obligations et des actions (en incluant les perspectives de plus-values) à partir des prévisions de croissance des résultats émises par les analystes.

La prime de risque se matérialise par la différence existant à un moment donné entre le rendement des obligations d'Etat, supposées sans risque, et la rentabilité attendue des actions ou des autres actifs à risque.

PRIORITE DE SOUSCRIPTION

Lors d'une augmentation de capital, les porteurs d'actions "anciennes" bénéficient d'un délai de priorité qui leur permet de souscrire un montant d'actions nouvelles proportionnel au nombre d'actions anciennes détenues.

PRIX D'EXERCICE

Prix auquel le détenteur d'une option peut acheter ou vendre le sous-jacent, s'il exerce son option.

PROCEDURE ORDINAIRE

C'est l'une des procédures d'introduction des actions sur le marché. Le jour de l'introduction, le prix d'offre est un prix de vente minimal et les ordres au mieux sont acceptés. Une limite est fixée entre le premier cours coté et le prix de l'offre.

PROROGATION

Echéance mensuelle des opérations sur le SRD, cinquième jour de Bourse avant la fin du mois.

PUT

Le Put est une option de vente qui confère à son acquéreur le droit de vendre un actif à un prix donné pendant un certain laps de temps (option dite "américaine") ou à une date fixée (option dite "européenne").

QUOTITE

La quotité de négociation est la quantité minimum de warrants que l'on peut négocier en bourse. Concrètement, un warrant qui a une quotité de 100 signifie que l'on pourra acheter ce warrant seulement par lot de 100 minimum

RANGE

Représentatif d'un couloir, il correspond à l'écart entre la cotation la plus haute et la plus basse de la cote où se trouvent les grandes valeurs, en particulier celles comprises dans l'indice CAC 40. La particularité de ce marché est que le décalage existant entre la date de négociation et la date de règlement-livraison permet d'opérer à l'achat sans avoir les disponibilités suffisantes, et à la vente sans détenir les actions. Il est également possible de déboucler sa position avant l'échéance, appelée jour de liquidation.

RATIO DE SHARPE

Le ratio de Sharpe apprécie le risque d'un fonds et sa performance par rapport à la rentabilité d'un placement sans risque (obligations d'Etat).

Il se calcule en reprenant la performance du fonds moins la performance du taux sans risque sur la volatilité. Plus le ratio de Sharpe est élevé et meilleur est le fonds.

VOCABULAIRE FINANCIER

Cela veut dire que le gérant atteint une bonne rentabilité en minimisant la volatilité, donc le risque. Les comparaisons doivent se faire entre des OPCVM d'une même catégorie et qui ont un même style de gestion.

Le ratio Sharpe permet donc de comparer différents placements en fonction de leur couple rendement/risque.

RELIT

Système de REglement-Livraison de Titres de la Bourse de Paris.

RELUTIF

Opération financière réalisée par une société se matérialisant par un gain immédiat pour l'actionnaire.

Exemple : acquisition d'une société par augmentation de capital, se traduisant par une appréciation du bénéfice net par action, compte tenu de l'importance du profit généré par la société acquise. A l'inverse, on parlera d'une acquisition dilutive.

RENDEMENT GLOBAL

Il correspond au rapport entre le dividende et le cours de l'action.

REVERSE CONVERTIBLES

Les reverse convertibles sont des titres distribuant annuellement des coupons garantis et élevés en contrepartie d'un risque sur leur remboursement. De ce fait, la rémunération annuelle ne garantit pas le capital.

RENDEMENT BRUT

Rendement avoir fiscal compris (50% généralement).

REPORT

Le jour de la liquidation, l'acheteur qui ne veut pas régler ses titres ou le vendeur qui ne désire pas livrer les titres vendus ont la possibilité de proroger d'un mois leur engagement, c'est-à-dire de reporter pour l'acheteur ou faire reporter pour le vendeur leur position.

RESISTANCE

Terme d'analyse chartiste correspondant à une ligne reliant différents sommets et formant ainsi une résistance à la hausse.

RETRAIT OBLIGATOIRE

Au terme d'une OPR ouverte dans le cas où la société initiatrice de l'offre détient plus de 95% du capital, cette dernière peut se voir transférer les titres non présentés par les actionnaires minoritaires moyennant indemnisation de ces derniers. A l'issue du retrait obligatoire, le titre est radié de la cote.

REVOCAATION

L'ordre est valable jusqu'à la fin du mois civil pour les titres négociés au comptant ou jusqu'au jour de liquidation pour les négociations au SRD.

VOCABULAIRE FINANCIER

SBF 80

Cet indice est composé des 80 valeurs du SBF 120 n'entrant pas dans l'indice CAC 40.

SBF 120

Cet indice est composé des 120 premières valeurs de la cote en termes de liquidité et de capitalisation. Il regroupe les valeurs des indices CAC 40 et SBF 80 toutes cotées en continu.

SBF 250

Cet indice est composé des valeurs de l'indice SBF 120 + 130 valeurs supplémentaires aussi bien cotées en continu qu'en fixing. Il représente l'évolution du Premier Marché, du Second Marché et du Nouveau Marché.

SCISSION

Elle est le contraire d'une fusion. Une scission est une opération qui consiste à scinder une société en plusieurs entités distinctes en vue d'améliorer la gestion d'un groupe et d'en augmenter la valeur boursière. Corrélativement, l'action est démembrée et les actionnaires reçoivent en échange des actions cotées représentatives de différents activités.

SCPI

Société Civile de Placements Immobiliers. Elle permet d'investir dans l'immobilier dans les mêmes conditions fiscales qu'un investissement direct avec pour avantage de pouvoir investir sur des montants beaucoup plus faibles.

SEC

Acronyme de Securities and Exchange Commission. C'est l'AMF américaine.

SECOND MARCHÉ

Compartiment de la Bourse de Paris qui a pour but d'accueillir des entreprises dynamiques de taille moyenne. Les formalités d'accès, par rapport au SRD, sont simplifiées et les transactions se font au comptant.

SELL SIDE

L'analyste sell-side est un analyste financier spécifique dont le métier consiste à informer et à faire part de ses commentaires aux différents acteurs du secteur boursier. L'analyste sell-side exerce son activité au sein des entreprises d'investissement et courtiers en bourse.

Il est souvent spécialisé par catégories de valeurs ou par secteur d'activité.

SENSIBILITE

Elle mesure l'impact d'une variation de 1% des taux d'intérêt sur le cours d'une obligation.

SEUIL DE CESSION

Les plus-values boursières sont imposables si le montant annuel des ventes est supérieur au seuil réglementaire.

SHORT

Etre short signifie être vendeur à découvert.

VOCABULAIRE FINANCIER

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable.

SMALL CAPS

Sociétés à faible capitalisation boursière.

SMI

Swiss Market Index. Indice des bourses de Zurich, Genève et Bâle composé des 18 plus grandes capitalisations des sociétés suisses.

SOULTE

Suite à une OPE, une somme d'argent est versée en complément des titres offerts.

SOUS-JACENT

C'est l'instrument financier de référence du contrat ou l'action de référence.

SPLIT

Division du nominal d'une action.

SPREAD / ECART

Il désigne l'écart entre deux taux d'intérêt, deux cours de contrat à terme...

SRD (Service de Règlement Différé)

Nouveau mode de négociation et de règlement / livraison mis en place le 25 septembre 2000 en remplacement du règlement mensuel.

SP 500 - STANDARD & POORS

Indice américain regroupant les 500 plus fortes capitalisations des sociétés US.

STELLAGE

Opération en vertu de laquelle on se positionne en même temps sur une option d'achat (Call) et une option de vente (Put).

STOCK-OPTION

Option de souscription d'action, ou de certificat d'investissement, offerte par une société anonyme ou une société en commandite simple par action à ses dirigeants lors d'une augmentation de capital ou lors d'une option d'achat d'actions, provenant d'un rachat effectué, préalablement à l'ouverture de l'option, par la société elle-même.

STOP LOSS

Ordre à seuil de déclenchement à la vente afin de minimiser une perte en cas de forte baisse du marché.

STRANGLE

Opération sur option portant sur des Call et des Put de même échéance mais de prix d'exercice différent.

VOCABULAIRE FINANCIER

STRIKE

Le strike (prix d'exercice) est le prix auquel le détenteur d'une option a le droit d'acheter ou de vendre le sous-jacent à la date d'échéance ou pendant une période donnée. Le strike est déterminé lors de la négociation initiale de l'option.

Le choix du strike est important puisqu'il représente les conditions de prix garanti du sous-jacent. Le strike n'est pas modifiable pendant la durée de vie du contrat ou à l'échéance.

STRIP / DEMEMBREMENT

Le démembrement, qui concerne seulement les obligations d'Etat, consiste à distinguer et à négocier séparément le certificat principal et le coupon.

SUPPORT

Niveau ou zone sur lequel se produit plusieurs fois un rebond des cours. Opposé : résistance.

SURCOTE

Ecart positif entre la capitalisation d'une société en bourse (cours de l'actif * nombre de titres) et son actif net.

SUSPENSION DE COURS

Suspension requise par les autorités de tutelle du marché à la suite d'une impossibilité de cotation, d'une annonce importante concernant la société (OPA>, OPE,...) ou d'une anomalie de cours.

TAUX ACTUARIEL D'UNE OBLIGATION

Le taux actuariel correspond au taux de rendement effectif d'une obligation (coupon ajusté du prix d'achat par rapport au nominal).

TAUX NOMINAL (FACIAL)

Taux qui détermine le montant de l'intérêt versé au porteur.

THETA

Mesure de la variation de la valeur d'une option provoquée par le seul passage du temps, le cours du titre support et sa volatilité étant constants.

TRACKERS

Fonds indiciels permettant d'investir sur un panier d'actions, d'indices ou de secteurs. Ils se négocient sur Nexttrack.

TITRE PARTICIPATIF

Titre classé par le fisc dans la catégorie des obligations perpétuelles mais dont la rémunération comporte une partie fixe et une partie variable. Celle-ci est fonction des résultats de l'émetteur ou du chiffre d'affaires.

TREND

C'est une tendance, elle peut être haussière ou baissière.

VOCABULAIRE FINANCIER

VALEUR DE CROISSANCE

Action appartenant à un secteur économique à fort potentiel.

VALEUR DE RETOURNEMENT

Action d'une société en cours de redressement ou dont on pense qu'elle va sortir d'un mauvais pas.

VALEUR DEFENSIVE

Tout comme la valeur refuge, la valeur défensive permet de se prémunir lors d'une crise financière. Ce sont des sociétés dites "acycliques" comme la pharmacie ou l'agro-alimentaire.

VALEUR DOLLAR

Certaines actions sont sensibles aux fluctuations du dollar de part leur secteur d'activité où la devise de référence est le dollar. L'exemple le plus connu est celui du pétrole.

VALEUR INTRINSEQUE

Pour une option il s'agit de la différence entre le prix d'exercice et le cours de la valeur support.

VALEUR LIQUIDATIVE

Il s'agit pour un OPCVM de la valeur résultant de la division de l'actif net par le nombre de parts pour un FCP ou le nombre d'actions pour une SICAV.

VALEUR REFUGE

La valeur refuge permet de se protéger d'une crise financière. Lorsque le marché des actions est déprimé par une récession économique, les obligations ou l'or sont privilégiés car moins volatiles.

VALEUR TAUX

Les actions sont sensibles aux taux d'intérêts mais certaines plus que d'autres du fait de leurs activités comme les banques ou les compagnies d'assurances.

VALEUR TEMPS

Un warrant ne se résume pas à sa valeur intrinsèque. En supposant qu'un warrant ait une valeur intrinsèque nulle, tant qu'il n'est pas arrivé à maturité, il garde une valeur appelée valeur temps parce que le temps peut permettre à un warrant hors de la monnaie d'entrer dans la monnaie ou à un warrant dans la monnaie d'être encore plus dans la monnaie et donc d'être exercé.

En définitive, la valeur temps représente la valeur spéculative du warrant que consent à payer l'investisseur pour bénéficier d'une évolution favorable du sous-jacent pendant la durée de vie de l'option. Cette valeur temps s'obtient par la différence entre le prix du warrant et la valeur intrinsèque.

VALIDITE D'UN ORDRE

Tout ordre émis en bourse comporte une validité. C'est le temps pendant lequel l'ordre sera présent dans la feuille de marché. 3 possibilités s'offrent au donneur d'ordre (jour, révocation, date déterminée sur un an glissant au maximum).

VOCABULAIRE FINANCIER

VALUE AT RISK

La Value at Risk (VAR) représente le risque de perte maximale qui ne devrait être atteinte qu'avec une probabilité donnée (en général 90 ou 95%) sur un horizon temporel précis et pour un niveau de confiance défini.

La Value at Risk se détermine à partir de données historiques ou se déduit des lois statistiques habituelles.

Elle a trouvé de nombreuses applications, notamment en matière de gestion de risques, et avec la mise en place des accords de Bâle 2. La Value at Risk a été introduite, au début des années 90, par la banque d'affaires JP Morgan.

VARIATION DE COURS

Le cours d'un produit financier (action, obligation...) est soumis à des contraintes visant à limiter les écarts de cours. Ceux-ci sont différents selon le groupe de cotation auquel appartiennent les titres.

VENTE A DECOUVERT

Vente passée, sur un marché à terme, sans que le donneur d'ordres détienne les titres en portefeuille.

VIE MOYENNE

Période qui reste à courir jusqu'à l'échéance de l'obligation.

VISA AMF

Document émis par l'Autorité des Marchés Financiers visant à s'assurer de la qualité des informations publiées permettant aux investisseurs de participer à l'opération.

VOLATILITE HISTORIQUE

La volatilité historique est calculée à partir des variations passées du sous-jacent. Les variations passées du titre permettent de se faire une idée de son potentiel de variation dans l'avenir. Concrètement lorsque l'on dit que la volatilité s'élève à 10% c'est que l'on estime que le support peut varier de + ou - 10%.

Elle est déterminée par l'écart type. L'outil le plus connu pour mesurer une dispersion est celui de l'écart type sur une période de x observations.

VOLATILITE IMPLICITE

La volatilité implicite représente les anticipations du marché sur les variations futures du support. Le calcul de cette volatilité fait appel à des formules mathématiques très complexes.

La volatilité implicite peut refléter par exemple le prix du risque attaché à une option.

Les mouvements baissiers des marchés actions s'accompagnent régulièrement d'une volatilité implicite élevée alors que les mouvements haussiers s'effectuent souvent avec une faible volatilité implicite.

VOLUME

Il s'agit du nombre de titres échangés au cours d'une séance.

VOCABULAIRE FINANCIER

WARRANT

Un warrant est un produit négociable qui donne le droit d'acheter ou de vendre un actif financier dans des conditions de prix, de quantité et de date. Le support peut être une action, un indice, une obligation ou une devise.

ZINZINS

Expression boursière désignant les investisseurs institutionnels (compagnies d'assurances, caisses de retraites, banques...).

ZERO COUPON

Obligation n'offrant aucun coupon mais émise au-dessous de son prix de remboursement, la différence constituant son rendement.

Bureaux : 270 Bd Clémenceau 59700 Marcq en Baroeul

FINADOC est une marque de COSALE, SAS au capital de 30 000 euros. RCS 513 969 642

TEL: 03 66 72 10 81 - 06 01 99 20 51 EMAIL : contact@finadoc.com WEB : www.finadoc.com

Conseiller en Investissements Financiers n° D011865, membre de la CNCIF.
Courtier en assurance. ORIAS n° 11 062 831 (www.orias.fr) sous le contrôle de
l'autorité de contrôle prudentiel (61 Rue Taibout, Paris)
Responsabilité civile professionnelle : AIG